

## SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice 22  
Nombre de membres présents 14  
Nombre de membres votants 20

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures quinze minutes, se sont réunis à la salle Georges Billebault, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le mardi treize septembre deux mil vingt-deux.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice

Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations Delphine CASTAGNET, Viviane PICQUERET, Isabelle ROBERT, Philippe PREHU, Anicet KOLOLO, Sandrine DUGAT

Absent(s) excusé(s) Rébecca BRUNET, Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h15  
Fin de séance 22h50

Votes pour 21  
Votes contre  
Abstention(s)  
Adopté à l'unanimité

### AIDE AUX TRAVAUX - SUBVENTIONS ACCORDEES N° 4

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre des aides aux travaux, nous avons reçu et retenu les dossiers suivants :

- ❖ Micheline GIRARD
- ❖ Claude LEROI
- ❖ Nathalie MARTINS
- ❖ Paul ARVISET
- ❖ Thérèse MAGDELAINE
- ❖ MMA CD ASSUR CONSEIL
- ❖ Laurent ARCADE

Le montant total de subvention prévisionnelle proposé est de **6 236,18** euros.

M. Paul Arviset ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

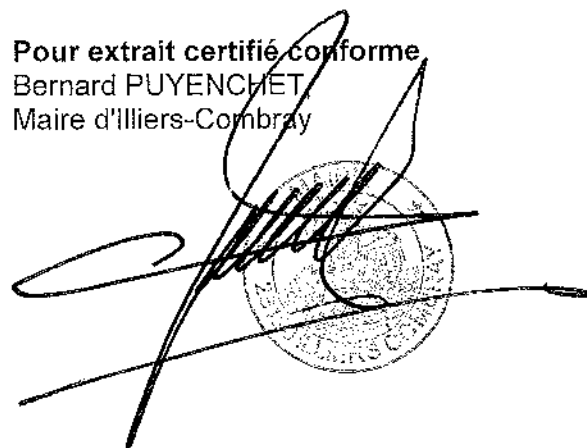
- Décide d'octroyer les subventions prévisionnelles d'aides aux travaux suivantes :

BENEFICIAIRES	ADRESSE BIEN	MONTANT PROPOSE
Micheline GIRARD	13 avenue Foch	298,78
Claude LEROI	3 rue de la Sinetterie	590,00
Nathalie MARTINS	23 rue de Fontaine	591,75
Paul ARVISET	9 rue Léon Ferré	3 000,00
Thérèse MAGDELAINE	50 rue du 8 mai 1945	373,83
MMA CD ASSUR CONSEIL	10 rue Léon Ferré	338,58
Laurent ARCADE	16 rue Philebert Poulain	1 043,24

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à l'octroi de ces subventions

Fait et délibéré le 22 septembre 2022,

Pour extrait certifié conforme  
Bernard PUYENCHET  
Maire d'Illiers-Combray



Rendu exécutoire compte-tenu de

Transmission en Préfecture le **27 SEP. 2022**

Publication le **27 SEP. 2022**

## SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice 22  
Nombre de membres présents 14  
Nombre de membres votants 20

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures quinze minutes, se sont réunis à la salle Georges Billebault, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le mardi treize septembre deux mil vingt-deux.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice  
Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations Delphine CASTAGNET, Viviane PICQUERET, Isabelle ROBERT, Philippe PREHU, Anicet KOLOLO, Sandrine DUGAT

Absent(s) excusé(s) Rébecca BRUNET, Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h15  
Fin de séance 22h50

Votes pour 22  
Votes contre  
Abstention(s)  
Adopté à l'unanimité

### BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'ajuster le budget de la commune de la façon suivante :

#### SECTION FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES

##### RECETTES

##### Ajustement de crédits

##### Ajustement du montant des dotations attribuées

61521	Entretien de terrains	45 000	7411	Dotation Gale de Fonctionnement	14 008
622	Honoraires et indemnités	20 000	7412 1	Dotation de Solidarité Rurale	26 266
6411	Frais de personnel	35 000	7412 7	Dotation Péréquation Nationale	67 834
042- 681	Dotation aux amortissements	108			
671	Annulation de titres	8 000			
<b>TOTAL 108 108</b>			<b>TOTAL 108 108</b>		

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses nouvelles

165	Remboursement de caution	1 500
231	Travaux	-1 392
<b>TOTAL</b>		<b>108</b>

**TOTAL 2 SECTIONS 108 216**

RECETTES

Recettes nouvelles

Dotation aux amortissements	108	
<b>TOTAL</b>		<b>108</b>

**TOTAL 2 SECTIONS 1086**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la décision modificative N° 1 du budget de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette décision modificative.

Fait et délibéré le 22 septembre 2022,

Pour extrait certifié conforme  
Bernard PUYENCHET,  
Maire d'Illiers-Combray

Rendu exécutoire compte-tenu de

Transmission en Préfecture le **27 SEP. 2022**

Publication le **27 SEP. 2022**

## SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice 22  
Nombre de membres présents 14  
Nombre de membres votants 20

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures quinze minutes, se sont réunis à la salle Georges Billebault, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le mardi treize septembre deux mil vingt-deux.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice  
Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations Delphine CASTAGNET, Viviane PICQUERET, Isabelle ROBERT, Philippe PREHU, Anicet KOLOLO, Sandrine DUGAT

Absent(s) excusé(s) Rébecca BRUNET, Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h15  
Fin de séance 22h50

Votes pour 22  
Votes contre  
Abstention(s)  
Adopté à l'unanimité

### **PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES D'ILLIERS-COMBRAY POUR L'ANNEE 2021/2022**

Monsieur le Maire donne lecture des charges totales de fonctionnement des écoles publiques de la commune, pour l'année civile 2021 soit 115 637,97 euros pour l'école élémentaire et 169 938,07 euros pour l'école maternelle.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, sur la conformité de ces sommes qui serviront au calcul des participations des communes aux charges de fonctionnement des écoles d'Illiers-Combray.

Ces sommes ramenées à l'élève selon les effectifs à la rentrée scolaire 2021, permettent d'obtenir le prix de revient par enfant qui sert au calcul de la participation de chaque commune aux frais de fonctionnement des écoles d'Illiers-Combray.

Compte-tenu des effectifs à la rentrée 2021 – 210 élèves en école élémentaire et 102 en école maternelle; la participation par élève est chiffrée à :

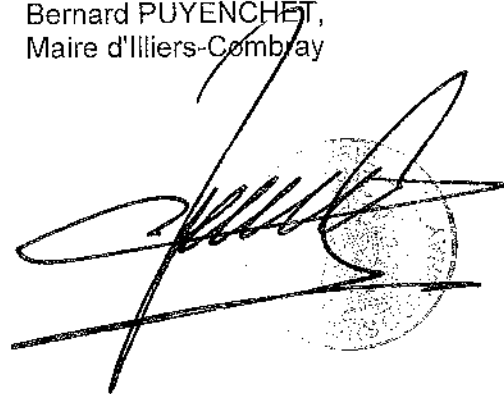
	Participation par élève en euros
École élémentaire	550,66
École maternelle	1 670,75

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le montant de ces participations par élève pour chaque commune du groupement des écoles d'Illiers-Combray
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

Fait et délibéré le 22 septembre 2022,

**Pour extrait certifié conforme**  
Bernard PUYENCHET,  
Maire d'Illiers-Combray



**Rendu exécutoire compte-tenu de**

Transmission en Préfecture le **27 SEP. 2022**

Publication le **27 SEP. 2022**

## SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice 22  
Nombre de membres présents 14  
Nombre de membres votants 20

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures quinze minutes, se sont réunis à la salle Georges Billebault, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le mardi treize septembre deux mil vingt-deux.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

### Présents :

Formant la majorité des membres en exercice  
Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations Delphine CASTAGNET, Viviane PICQUERET, Isabelle ROBERT, Philippe PREHU, Anicet KOLOLO, Sandrine DUGAT

Absent(s) excusé(s) Rébecca BRUNET, Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h15  
Fin de séance 22h50

Votes pour 22  
Votes contre  
Abstention(s)  
Adopté à l'unanimité

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT JOSEPH POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

Le Maire donne lecture du calcul des frais de fonctionnement, pour l'année 2021, (hors dépenses des complexes sportifs et de l'éveil musical) des écoles élémentaire et maternelle soit un total 111 257,27 euros pour l'école élémentaire et 169 938,07 euros pour l'école maternelle.

Cette somme ramenée à l'élève selon les effectifs à la rentrée scolaire 2021, permet d'obtenir le prix de revient par enfant qui sert au calcul de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph.

Nombre d'élèves de l'école élémentaire publique à la rentrée 2021 : 210  
Nombre d'élèves de l'école maternelle publique à la rentrée 2021 : 102  
Soit un prix de revient par élève de 529,80 euros pour l'école élémentaire et 1 666,06 euros pour l'école maternelle.

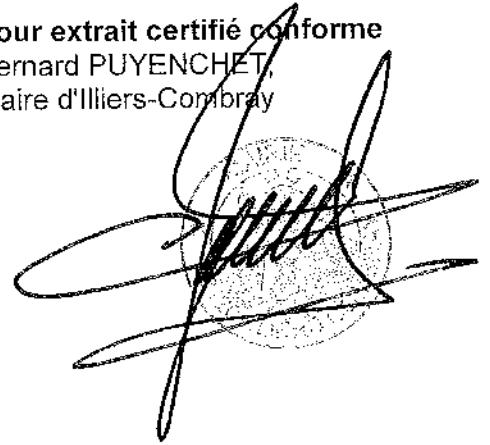
Compte-tenu des effectifs de l'école Saint Joseph communiqués, soit 36 élèves d'Illiers-Combray scolarisés en élémentaire et 27 en maternelle, la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Saint Joseph s'élève à 64 056,28 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve ce montant de participation de la commune concernant les élèves de maternelle et d'élémentaire scolarisés à l'École Saint Joseph.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

Fait et délibéré le 22 septembre 2022,

Pour extrait certifié conforme  
Bernard PUYENCHET,  
Maire d'Illiers-Combray



<p><b>Rendu exécutoire compte-tenu de</b></p> <p>Transmission en Préfecture le <b>27 SEP. 2022</b></p> <p>Publication le <b>27 SEP. 2022</b></p>
--



## SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice 22  
Nombre de membres présents 14  
Nombre de membres votants 20

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures quinze minutes, se sont réunis à la salle Georges Billebault, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le mardi treize septembre deux mil vingt-deux.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice  
Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations Delphine CASTAGNET, Viviane PICQUERET, Isabelle ROBERT, Philippe PREHU, Anicet KOLOLO, Sandrine DUGAT

Absent(s) excusé(s) Rébecca BRUNET, Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h15  
Fin de séance 22h50

Votes pour 22  
Votes contre  
Abstention(s)  
Adopté à l'unanimité

### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - LA BOULE ISLERIENNE

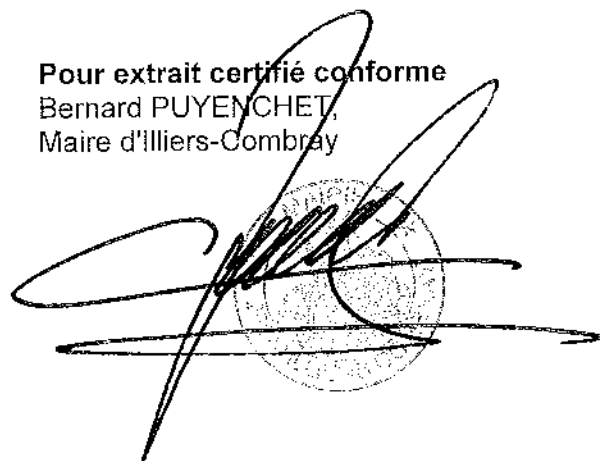
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association LA BOULE ISLERIENNE sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association LA BOULE ISLERIENNE
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette subvention.

Fait et délibéré le 22 septembre 2022,

Pour extrait certifié conforme  
Bernard PUYENCHET,  
Maire d'Illiers-Combray



Rendu exécutoire compte-tenu de  
Transmission en Préfecture le **27 SEP. 2022**  
Publication le **27 SEP. 2022**

## SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice 22  
Nombre de membres présents 14  
Nombre de membres votants 20

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures quinze minutes, se sont réunis à la salle Georges Billebault, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le mardi treize septembre deux mil vingt-deux.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice  
Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations Delphine CASTAGNET, Viviane PICQUERET, Isabelle ROBERT, Philippe PREHU, Anicet KOLOLO, Sandrine DUGAT

Absent(s) excusé(s) Rébecca BRUNET, Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h15  
Fin de séance 22h50

Votes pour 22  
Votes contre  
Abstention(s)  
Adopté à l'unanimité

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - LES AMIS DU JUMELAGE

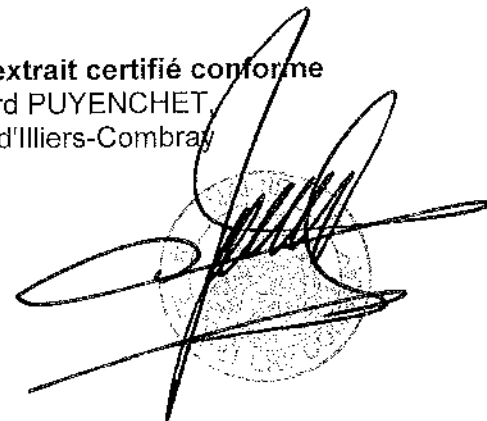
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association LES AMIS DU JUMELAGE sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 euros afin de pouvoir assurer l'organisation de l'accueil des correspondants allemands en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 2 500 euros à l'association LES AMIS DU JUMELAGE
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette subvention.

Fait et délibéré le 22 septembre 2022,

Pour extrait certifié conforme  
Bernard PUYENCHET  
Maire d'Illiers-Combray



<b>Rendu exécutoire compte-tenu de</b>
Transmission en Préfecture le <b>27 SEP. 2022</b>
Publication le <b>27 SEP. 2022</b>

## SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice 22  
Nombre de membres présents 14  
Nombre de membres votants 20

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures quinze minutes, se sont réunis à la salle Georges Billebault, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le mardi treize septembre deux mil vingt-deux.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice  
Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations Delphine CASTAGNET, Viviane PICQUERET, Isabelle ROBERT, Philippe PREHU, Anicet KOLOLO, Sandrine DUGAT

Absent(s) excusé(s) Rébecca BRUNET, Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h15  
Fin de séance 22h50

Votes pour 22  
Votes contre  
Abstention(s)  
Adopté à l'unanimité

~~~~~  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - EQUIPEMENTS  
DE SECURITE - AVENUE GENERAL DE GAULLE ET RADARS PEDAGOGIQUES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de mettre en place des équipements de sécurité soit deux passages surélevés avenue du Général de Gaulle ainsi que deux radars pédagogiques.

Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de **47 486,59 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de mise en place d'équipements de sécurité pour un montant de 47 486,59 euros HT
- sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, d'un montant de 14 245,98 euros, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Octobre 2022  
Fin : Décembre 2022

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

| CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT                            | PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT                        |                 |    |
|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------|----|
|                                                             | Montant                                              | % de la dépense |    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 47 486,59 |                                                      |                 |    |
| <input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :      | <input type="checkbox"/> <b>Financements privés</b>  |                 |    |
|                                                             | CAF                                                  |                 |    |
|                                                             | Mécénat                                              |                 |    |
|                                                             | Fédération sportive                                  |                 |    |
|                                                             | <input type="checkbox"/> <b>Financements publics</b> |                 |    |
|                                                             | Union européenne                                     |                 |    |
|                                                             | Etat - DETR                                          |                 |    |
|                                                             | Etat - DRAC                                          |                 |    |
|                                                             | Etat - FSIL                                          |                 |    |
|                                                             | Région Centre                                        |                 |    |
|                                                             | Département E&L - FDI                                |                 |    |
|                                                             | Département E&L                                      | 14 245,98       | 30 |
|                                                             | CNAF                                                 |                 |    |
|                                                             | Réserve parlementaire                                |                 |    |
|                                                             | Fonds de concours                                    |                 |    |
|                                                             | Agence de l'eau                                      |                 |    |
| Emprunt                                                     |                                                      |                 |    |
| Autofinancement                                             | 33 240,61                                            | 70              |    |
| <b>TOTAL CHARGES 47 486,59</b>                              | <b>TOTAL PRODUITS 47 486,59</b>                      |                 |    |

Fait et délibéré le 22 septembre 2022,

Pour extrait certifié conforme  
Bernard PUYENCHET,  
Maire d'Illiers-Combray

Rendu exécutoire compte-tenu de  
Transmission en Préfecture le **27 SEP. 2022**  
Publication le **27 SEP. 2022**

## SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice 22  
Nombre de membres présents 14  
Nombre de membres votants 20

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures quinze minutes, se sont réunis à la salle Georges Billebault, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le mardi treize septembre deux mil vingt-deux.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice  
Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations Delphine CASTAGNET, Viviane PICQUERET, Isabelle ROBERT, Philippe PREHU, Anicet KOLOLO, Sandrine DUGAT

Absent(s) excusé(s) Rébecca BRUNET, Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h15  
Fin de séance 22h50

Votes pour 22  
Votes contre  
Abstention(s)  
Adopté à l'unanimité

### AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES

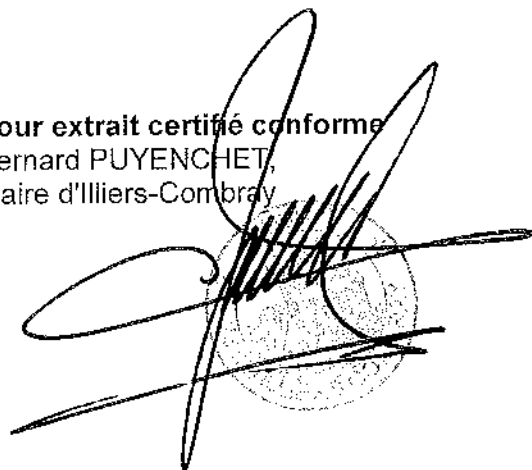
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé d'élargir la transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité de la Préfecture aux actes d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la transmission dématérialisée des actes d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré le 22 septembre 2022,

Pour extrait certifié conforme  
Bernard PUYENCHET,  
Maire d'Illiers-Combray



Rendu exécutoire compte-tenu de  
Transmission en Préfecture le **27 SEP. 2022**  
Publication le **27 SEP. 2022**

## SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice 22  
Nombre de membres présents 14  
Nombre de membres votants 20

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures quinze minutes, se sont réunis à la salle Georges Billebault, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le mardi treize septembre deux mil vingt-deux.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice  
Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations Delphine CASTAGNET, Viviane PICQUERET, Isabelle ROBERT, Philippe PREHU, Anicet KOLOLO, Sandrine DUGAT

Absent(s) excusé(s) Rébecca BRUNET, Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h15  
Fin de séance 22h50

Votes pour 22  
Votes contre  
Abstention(s)  
Adopté à l'unanimité

### DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Ministère des Armées a sollicité la commune pour désigner un correspondant défense communal.

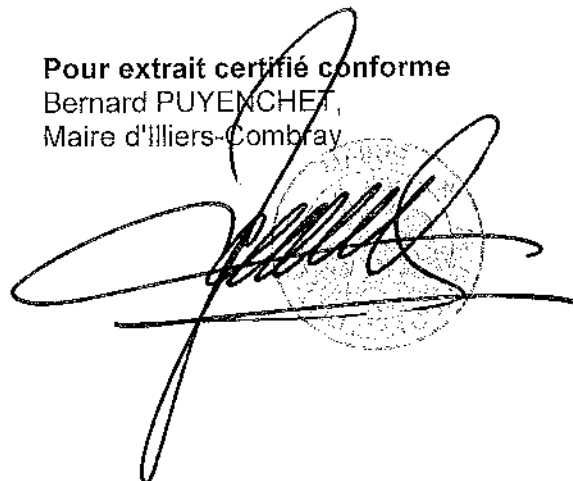
M. Jean-luc Bernard a proposé sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la désignation de M. Jean-Luc Bernard comme correspondant Défense communal
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette désignation.

Fait et délibéré le 22 septembre 2022,

Pour extrait certifié conforme  
Bernard PUYENCHET,  
Maire d'Illiers-Combray



Rendu exécutoire compte-tenu de  
Transmission en Préfecture le **27 SEP. 2022**  
Publication le **27 SEP. 2022**

## SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice 22  
Nombre de membres présents 14  
Nombre de membres votants 20

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures quinze minutes, se sont réunis à la salle Georges Billebault, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le mardi treize septembre deux mil vingt-deux.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice  
Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations Delphine CASTAGNET, Viviane PICQUERET, Isabelle ROBERT, Philippe PREHU, Anicet KOLOLO, Sandrine DUGAT

Absent(s) excusé(s) Rébecca BRUNET, Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h15  
Fin de séance 22h50

Votes pour 22  
Votes contre  
Abstention(s)  
Adopté à l'unanimité

### TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES - LISTE DES LOCAUX 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération du 17/12/2014 instituant la Taxe sur les Friches Commerciales sur le territoire de la commune, il est nécessaire d'adresser aux services fiscaux la liste des locaux concernés.

La liste proposée est la suivante :

| PARCELLE | PROPRIÉTAIRE                          | ADRESSE                  |
|----------|---------------------------------------|--------------------------|
| AD 361   | SCI RUE DU DOCTEUR PROUST             | 16 RUE DU DOCTEUR PROUST |
| AD 356   | M STEPHANE POITOU                     | 5 RUE LEON FERRE         |
| AD 596   | M PHILIPPE THOUAN                     | 12 RUE DU DOCTEUR PROUST |
| AB 75    | M PATRICK BINEY                       | 26 RUE DE CHARTRES       |
| AD 318   | MME SYLVIE BOUVART née CHENU          | 16 PL DU MARCHE          |
| AB 8     | MME JACQUELINE PIONNIER née GREMILLON | 1 RUE DE BEAUCE          |
| AD 245   | M FRANCOIS MONDAMERT                  | 26 RUE SAINT HILAIRE     |

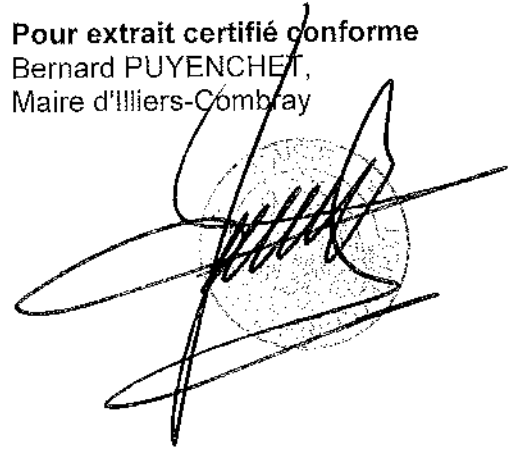
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la liste des locaux

- Autorise Monsieur le Maire à transmettre et à signer tout acte et document relatifs à la Taxe sur les Friches Commerciales.

Fait et délibéré le 22 septembre 2022,

Pour extrait certifié conforme  
Bernard PUYENCHET,  
Maire d'Illiers-Combray



Rendu exécutoire compte-tenu de  
Transmission en Préfecture le **27 SEP. 2022**  
Publication le **27 SEP. 2022**



## SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice 22  
Nombre de membres présents 14  
Nombre de membres votants 20

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures quinze minutes, se sont réunis à la salle Georges Billebault, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le mardi treize septembre deux mil vingt-deux.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice  
Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations Delphine CASTAGNET, Viviane PICQUERET, Isabelle ROBERT, Philippe PREHU, Anicet KOLOLO, Sandrine DUGAT

Absent(s) excusé(s) Rébecca BRUNET, Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h15  
Fin de séance 22h50

Votes pour 22  
Votes contre  
Abstention(s)  
Adopté à l'unanimité

### PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 1991, le Fonds de Solidarité Logement a été mis en place dans le département d'Eure-et-Loir. Le Comité Directeur du F.S.L. a maintenu la participation des organismes sociaux, des organismes HLM et des collectivités locales à hauteur de 3 euros par logement.

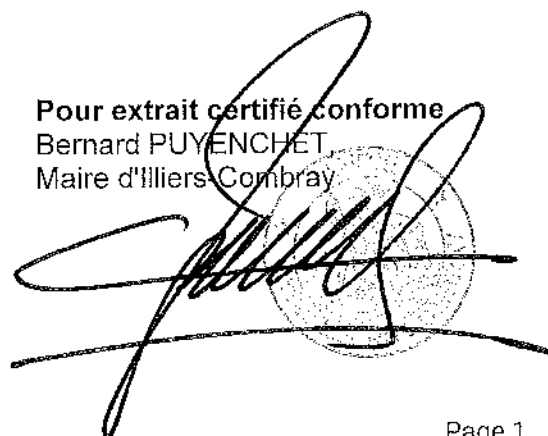
Pour la commune d'Illiers-Combray, la participation au titre de l'année 2022 s'élève donc à 825 euros (pour 275 logements).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Donne son accord pour contribuer au Fonds de Solidarité Logement au titre de l'année 2022 pour un montant de 825 euros
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

Fait et délibéré le 22 septembre 2022,

Pour extrait certifié conforme  
Bernard PUYENCHET  
Maire d'Illiers-Combray



|                                                   |
|---------------------------------------------------|
| <b>Rendu exécutoire compte-tenu de</b>            |
| Transmission en Préfecture le <b>27 SEP. 2022</b> |
| Publication le <b>27 SEP. 2022</b>                |

## SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice 22  
Nombre de membres présents 14  
Nombre de membres votants 20

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures quinze minutes, se sont réunis à la salle Georges Billebault, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le mardi treize septembre deux mil vingt-deux.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice  
Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations Delphine CASTAGNET, Viviane PICQUERET, Isabelle ROBERT, Philippe PREHU, Anicet KOLOLO, Sandrine DUGAT

Absent(s) excusé(s) Rébecca BRUNET, Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h15  
Fin de séance 22h50

Votes pour 22  
Votes contre  
Abstention(s)  
Adopté à l'unanimité

### SAEDEL- COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2021

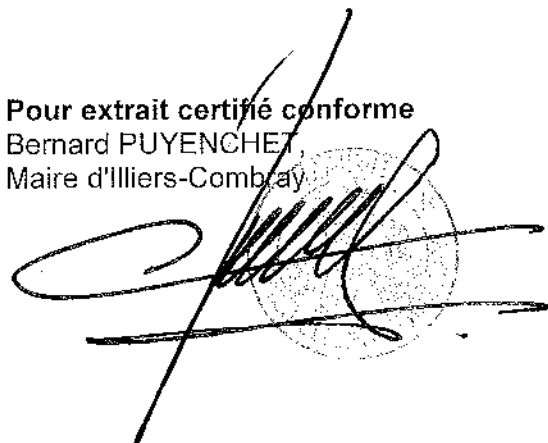
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAEDEL conformément à l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme a adressé à la commune d'Illiers-Combray le compte-rendu d'activités de l'année 2021 de l'opération, Le Filoir Tranche 3 – Contrat de Concession d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le compte-rendu d'activités de la SAEDEL du Filoir – Tranche III de l'année 2021
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette approbation.

Fait et délibéré le 22 septembre 2022,

Pour extrait certifié conforme  
Bernard PUYENCHET  
Maire d'Illiers-Combray



|                                                   |
|---------------------------------------------------|
| <b>Rendu exécutoire compte-tenu de</b>            |
| Transmission en Préfecture le <b>27 SEP. 2022</b> |
| Publication le <b>27 SEP. 2022</b>                |

## SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice 22  
Nombre de membres présents 14  
Nombre de membres votants 20

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures quinze minutes, se sont réunis à la salle Georges Billebault, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le mardi treize septembre deux mil vingt-deux.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice  
Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations Delphine CASTAGNET, Viviane PICQUERET, Isabelle ROBERT, Philippe PREHU, Anicet KOLOLO, Sandrine DUGAT

Absent(s) excusé(s) Rébecca BRUNET, Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h15  
Fin de séance 22h50

Votes pour 22  
Votes contre  
Abstention(s)  
Adopté à l'unanimité

### TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC -VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS HAMEAU DE PRETOUVILLE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public, ont été réalisés, sur le territoire communal :

#### AJOUT DE POINTS LUMINEUX AU HAMEAU DE PRETOUVILLE

Cette opération est financée par le Syndicat Energie Eure-et-Loir, la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et la commune.

Le plan de financement prévisionnel est établi ainsi :

| TRAVAUX               | TOTAL DÉPENSES HT | FINANCEMENT ÉNERGIE 28 | PARTICIPATION CDC | PARTICIPATION COMMUNALE |
|-----------------------|-------------------|------------------------|-------------------|-------------------------|
| Hameau de Prétouville | 25 000            | 7 500<br>30%           | 8 750<br>35%      | 8 750<br>35%            |

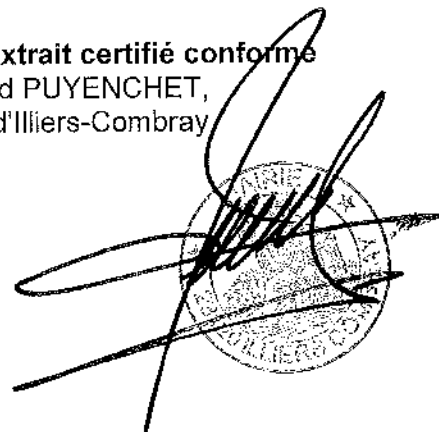
S'agissant de la réalisation d'un équipement public local, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement (compte 204) du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour les travaux d'éclairage public et à hauteur des montants définis ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à ce fonds de concours.

Fait et délibéré le 22 septembre 2022,

Pour extrait certifié conforme  
Bernard PUYENCHET,  
Maire d'Illiers-Combray



**Rendu exécutoire compte-tenu de**

Transmission en Préfecture le **27 SEP. 2022**

Publication le **27 SEP. 2022**